

DIRECTION ADJOINTE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES ORBITAUX
GROUPE D'ETUDES ET D'INFORMATION SUR LES PHENOMENES
AEROSPATIAUX NON IDENTIFIES

Toulouse, le 03/05/2018
DSO/DA/GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

EGUILLE (L') (17) 16.03.1980

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public www.geipan.fr. Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé EGUILLE (L') (17) 16.03.1980 (mais connu également sous le nom de ROYAN (17) 1980) fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Ce cas concerne l'observation par trois témoins d'un PAN se trouvant non loin du domicile de deux d'entre eux, le 16.03.1980 vers 00 heures 30.

Le témoin principal a téléphoné le jour même au bureau de la brigade de Gendarmerie compétente où ont été rédigés les seuls documents en possession du GEIPAN relatif à ce cas d'observation, à savoir le procès-verbal de renseignement administratif et les procès-verbaux d'audition des témoins.

Une enquête sur place a été réalisée par les Gendarmes.

Un croquis représentant le déplacement du PAN et le paysage aux alentours est joint au procès-verbal, ainsi qu'un plan de situation et qu'une planche photographique annotée avec la position du PAN.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, telle que narrée par les témoins dans le procès-verbal :

Témoin principal, noté ci-après « témoin 1 » :

« Dans la nuit du 15 au 16 mars 1980 à 0h30, j'ai pu observer un objet en sustentation aux environs du cimetière du bourg de l'EGUILLE (17). A environ 200 mètres devant moi, j'ai vu une masse importante de la taille d'une Peugeot 304 observée à 100 mètres, possédant la forme d'un cigare entièrement lumineux, d'une lueur jaune orangée, gênant le regard, descendre rapidement du ciel en traînant une petite queue lumineuse comme une comète. Mais, contrairement à une comète ou une étoile filante, la forme s'est arrêtée et stabilisée à environ 7 à 8 mètres du sol. Un léger mouvement d'instabilité horizontale semblait l'habiter. C'est à ce moment que j'ai repris mes saines réflexions et suis parti chercher mon épouse et une amie.

Mon observation était faite depuis les arbres précédant l'arrivée au cimetière. L'engin était placé entre l'angle du mur d'enceinte au sud-ouest et le lilas placé au nord-ouest. Le centre du phénomène se trouvait donc par rapport à mon observation au-dessus du portail d'entrée du cimetière. Il semblait donc au 300 en azimut et à 200 mètres de distance. Sa hauteur était par rapport au sol, celle d'un poteau électrique. Personnellement, il m'a semblé entendre un très très faible sifflement. Tout autour, semblaient partir de petits arcs électriques. La lumière émise en général inondait les environs comme en plein jour.

Je suis donc revenu chercher les femmes et je les ai emmenées jusqu'à la dernière maison d'où l'on pouvait apercevoir le phénomène et suis revenu téléphoner à vos services.

Sur interrogation : *je suis sûr qu'il ne s'agit pas de la lune, car le ciel était complètement noir, couvert très bas et quelques nappes de brume sur les parcs ostréicoles. Je suis également convaincu qu'il ne s'agit pas d'un projecteur de bateau parce qu'il n'y avait pas de bruit de moteur, pas de trace de faisceau au départ du phénomène. Il ne pouvait pas s'agir d'un hélicoptère, on aurait entendu du bruit.*

Je suis convaincu d'avoir vu un phénomène étranger à l'humain.

Sur interrogation : *il n'y a jamais eu de changement de forme ou de couleur. »*

Témoin n°2, épouse du premier, notée ci-après « témoin 2 » :

« Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars 1980 vers 0h30, avec mon mari nous terminions notre soirée chez Mr et Mme xxx. Avant d'aller nous coucher, mon mari est allé promener son chien sur la petite route qui mène vers le cimetière de la commune. Au cours de cette sortie il a été surpris par la présence de l'objet volant non identifié objet de votre enquête.

Le point d'observation et notre domicile sont distants d'environ 200 à 300 mètres. Mon mari est venu nous prévenir du phénomène. Immédiatement nous nous sommes rendus sur les lieux, Mme xxx et moi, pour une première observation. Nous avons vu effectivement une masse lumineuse au-dessus des maisons à proximité du cimetière.

Inquiète de cette chose, nous sommes revenus à la cabine téléphonique pour prévenir la Gendarmerie. De là, je suis revenue seule en voiture pour voir à nouveau.

Je vous décris l'objet de la façon suivante :

Il s'agit d'une masse lumineuse intense jaune orangée d'une forme rectangulaire avec les deux largeurs en arc de cercle. Elle avait la grosseur d'une cabine téléphonique vue à trente mètres. Je précise que je n'avais pas le même point d'observation que mon mari. J'étais plus éloignée du cimetière et de ce fait, plus loin de l'objet qui paraissait en hauteur au-dessus du toit des maisons. J'étais à hauteur d'un transformateur électrique sur la petite route dont il est question.

Au cours de mon observation, j'ai vu l'objet monter en deux ou trois bonds à une altitude que je ne puis évaluer.

Je suis revenue, toujours en voiture, prendre Mme xxx qui était restée avec mon mari à la cabine téléphonique. Nous n'étions que nous deux quand nous l'avons vu s'en aller et disparaître dans une direction que j'estime entre Rochefort et Marennes (plus vers Rochefort). Je ne peux dire s'il est parti en se déplaçant horizontalement ou verticalement à très grande vitesse.»

Témoin n°3, noté ci-après « témoin 3 » :

« Dans la nuit du samedi 15 au dimanche 16 mars 1980, j'ai passé la soirée avec Mr et Mme xxx. Il était 00 heures 30, lorsqu'est venu le moment de nous quitter. Avant d'aller se coucher, Mr xxx est allé sortir son chien sur la petite route qui mène vers le cimetière de la commune. A ce moment il est devenu témoin de l'apparition d'un objet volant non identifié.

Inquiet par ce phénomène, il est revenu sur ses pas pour nous prévenir, Mme xxx et moi. Immédiatement nous nous sommes rendus sur les lieux à hauteur du transformateur électrique et nous avons effectivement constaté qu'il y avait dans le ciel une masse lumineuse très vive jaune orange. Le milieu était plus foncé tirant vers le rouge. J'estime la taille de l'objet à la grosseur d'un véhicule de tourisme genre Renault 5 à une distance de l'ordre de trente mètres.

C'est là une première observation. Inquiets du phénomène, nous sommes revenus pour prévenir la Gendarmerie.

Je suis revenu sur les lieux de l'observation une deuxième fois. C'est à ce moment que j'ai constaté qu'il était monté de quelques mètres en clignotant.

Nous sommes revenus en voiture avec Mme xxx seulement. Nous l'avons vu disparaître en quelques secondes. Il a disparu à la manière d'une fusée et en oblique. Sa vitesse était très élevée.

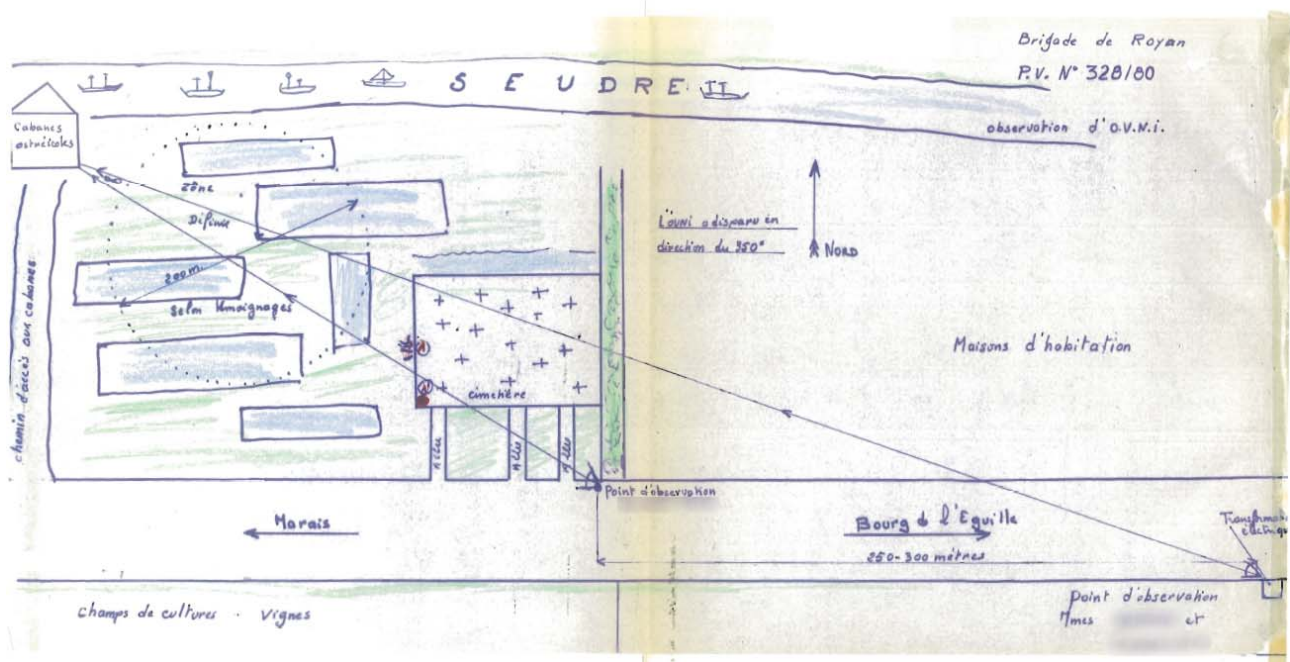
Je suis absolument certaine que l'objet est resté visible pendant 45 minutes. Je l'ai vu la première fois il était très bas, la deuxième fois il était monté un peu plus et la troisième il disparaissait.

Sur interrogation : la luminosité de l'objet ne créait aucun éclairage au sol, bien qu'il fût très éblouissant.

La périphérie de l'objet était étincelante, surtout sur le côté droit en le regardant. »

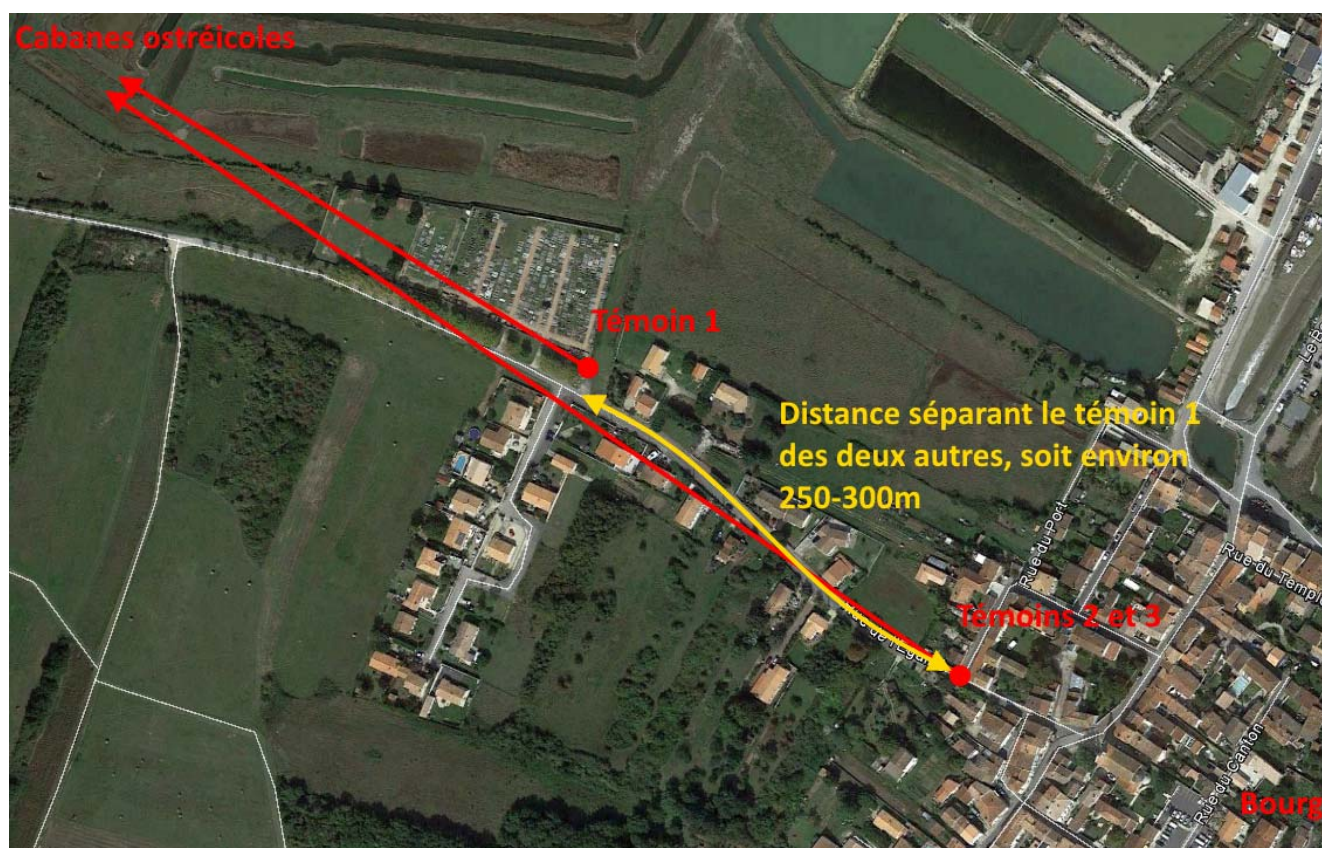
3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La situation géographique est résumée sur les cartes ci-dessous.



Selon le procès-verbal de Gendarmerie

Note : la position des témoins 2 et 3 n'est connue qu'approximativement. En effet, les seules indications géographiques permettant de la définir sont la distance donnée dans le procès-verbal (250-300m) ainsi que la présence à proximité d'un transformateur électrique dont la position exacte n'a pas pu être définie avec les cartes, y compris historiques, sur Géoportail.



Selon l'enquêteur

Les **données météorologiques** sont celles pour la station météo de Les Mathes (17), située à environ 13 km à vol d'oiseau à l'ouest de la position des témoins.

Les 15 et 16 mars 1980, entre 21h et 03h (UTC), le ciel était totalement couvert (8/8 octas). La visibilité était de 4000m à 21h UTC pour s'étendre durant la nuit jusqu'à 8000 m à 03h UTC.

Aucune information sur d'éventuelles précipitations n'est disponible ni pendant l'observation ni pour les heures la précédant pour les stations aux alentours dans un rayon de 30 km.

L'altitude du plafond nuageux n'a pas été trouvée dans les données Météo-France, en revanche un indice est fourni par le témoin 1 qui indique : « [...] le ciel était complètement noir, couvert très bas [...] ».

Indicatif 17225001
Nom MATHES
Altitude 6 mètres
Coordonnées lat : 45°43'00"N - lon : 1°08'48"W
Coordonnées lambert X : 3288 hm - Y : 20856 hm
Producteurs 1980 : METEO-FRANCE

[+ Afficher la liste des paramètres](#)

[- Masquer les données ...](#)

Date	N	NBAS	N1
15 mars 1980 21:00	8	8	
15 mars 1980 22:00			
15 mars 1980 23:00			

Date	N	NBAS	N1
16 mars 1980 00:00			
16 mars 1980 01:00			
16 mars 1980 02:00			
16 mars 1980 03:00	8	8	

Indicatif 17225001
Nom MATHES
Altitude 6 mètres
Coordonnées lat : 45°43'00"N - lon : 1°08'48"W
Coordonnées lambert X : 3288 hm - Y : 20856 hm
Producteurs 1980 : METEO-FRANCE

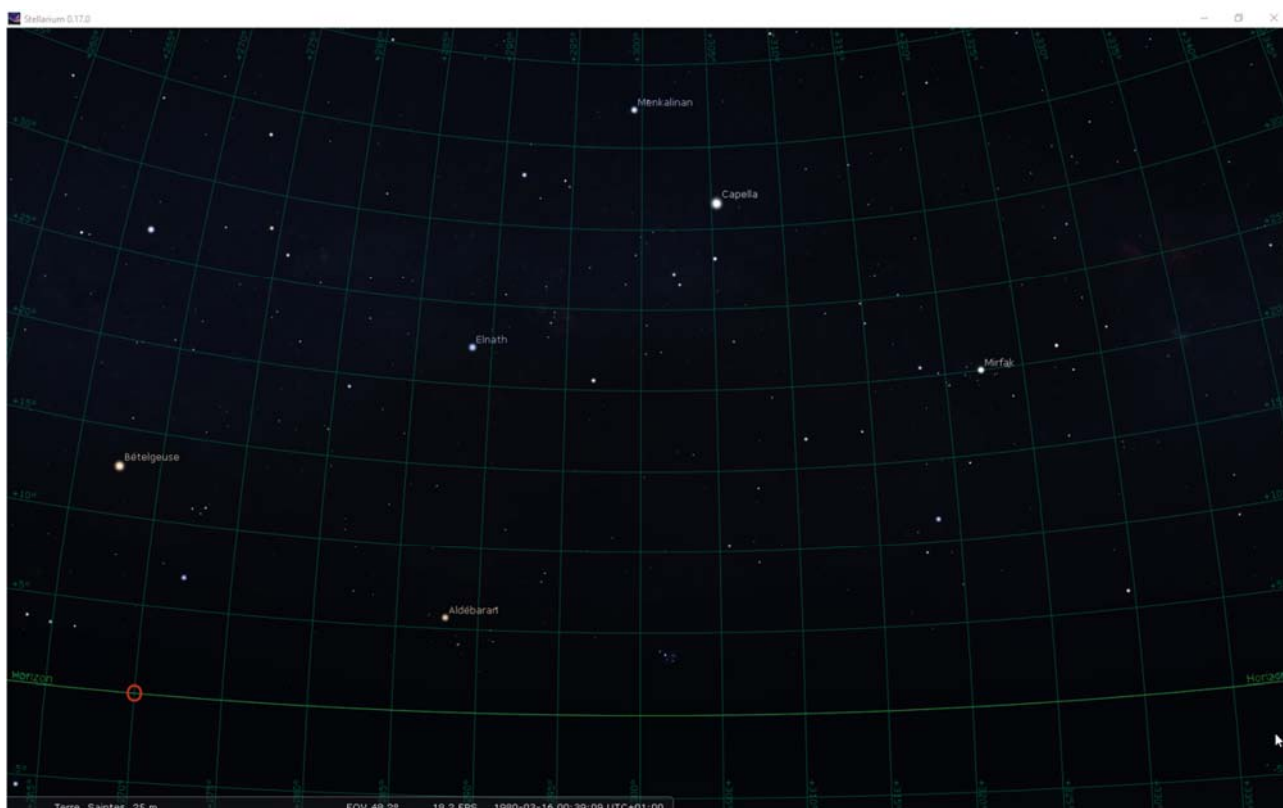
[+ Afficher la liste des paramètres](#)

[- Masquer les données ...](#)

Date	VV
15 mars 1980 21:00	4000
15 mars 1980 22:00	
15 mars 1980 23:00	

Date	VV
16 mars 1980 00:00	
16 mars 1980 01:00	
16 mars 1980 02:00	
16 mars 1980 03:00	8000

La **situation astronomique** ne montre rien de particulier, aucune planète n'est présente dans le quadrant ouest/nord vers lequel se déroule l'observation. La lune n'est visible que depuis l'hémisphère sud à l'heure de l'observation.



Analyse

Une confusion astronomique ou aéronautique est à exclure, avec un ciel totalement et uniformément couvert par une couche nuageuse basse.

Le témoin 1 évoque un possible hélicoptère, mais rejette aussitôt l'hypothèse car « *on aurait entendu du bruit* ». Or, nous savons combien cette justification est fragile, tant elle dépend de la distance d'observation, de l'audition des témoins et du sens du vent, porteur ou non.

Si l'hypothèse hélicoptère doit être écartée, ce serait principalement pour d'autres aspects, tels que l'absence visible d'autres feux de navigation (position et anticollision), qui n'ont été à aucun moment (pendant les 45 minutes d'observation, selon le témoin 3 qui est formel) observé par aucun des trois témoins, ce qui rend caduc d'emblée cette hypothèse.

De même, un phénomène de fusée éclairante pourrait être envisageable si la durée d'observation n'avait pas été aussi longue. En effet, en aucun cas une fusée éclairante ne peut rester active aussi longtemps.

La présence d'une couche nuageuse basse ne permet d'envisager qu'un seul type possible d'hypothèse, celle de la confusion avec la projection sur ces nuages d'une source lumineuse puissante provenant du sol.

Les Gendarmes ainsi que le témoin 1 lui-même ont envisagé cette hypothèse :

Les Gendarmes : *« de nombreux bateaux pratiquent la pêche des civelles ou viennent simplement s'ancrer. Certaines de ces embarcations sont munies de puissants projecteurs. Braqué en l'air, l'un d'eux aurait pu éclairer un petit nuage isolé à basse altitude créant une masse lumineuse. Cette hypothèse est à écarter car les témoins n'ont pas vu de faisceau lumineux. Il est à noter que les pêcheurs ne prennent pas la mer le dimanche. Aucun renseignement positif n'a été recueilli. »*

Le témoin 1 : *« je suis également convaincu qu'il ne s'agit pas d'un projecteur de bateau parce qu'il n'y avait pas de bruit de moteur, pas de trace de faisceau au départ du phénomène ».*

Il pourrait aussi s'agir de la projection d'un « laser » de discothèque style « Skytracker ».

Afin de tester ces deux hypothèses, examinons en premier lieu plus en détails les témoignages relativement aux éléments constituant du PAN :

Forme :

Témoin 1 : *« cigare »* ; témoin 2 : *« forme rectangulaire avec les deux largeurs en arc de cercle ».*

Couleur :

Témoin 1 : *« jaune orangée »* ; témoin 2 : *« jaune orangée »* ; témoin 3 : *« jaune orange. Le milieu était plus foncé tirant vers le rouge ».*

Luminosité :

Témoin 1 : *« la lumière émise en général inondait les environs comme en plein jour »* ; témoin 2 : *« intense »* ; témoin 3 : *« très vive », « la luminosité de l'objet ne créait aucun éclairage au sol, bien qu'il était très éblouissant ».*

Dimensions :

Témoin 1 : *« taille d'une Peugeot 304 observée à 100 m »* ; témoin 2 : *« [...] grosseur d'une cabine téléphonique vue à trente mètres »* ; témoin 3 : *« [...] grosseur d'un véhicule de tourisme genre Renault 5 à une distance de l'ordre de trente mètres ».*

Déplacements :

Témoin 1 : *« [...] descendre rapidement du ciel [...] la forme s'est arrêtée et stabilisée à environ 7 à 8 mètres du sol. Un léger mouvement d'instabilité horizontal semblait l'habiter. »* ; témoin 2 : *« j'ai vu l'objet monter en deux ou trois bonds [...] », « je ne peux dire s'il est parti en se déplaçant ».*

horizontalement ou verticalement à très grande vitesse » ; témoin 3 : « j'ai constaté qu'il était monté de quelques mètres en clignotant », « nous l'avons vu disparaître en quelques secondes. Il a disparu à la manière d'une fusée et en oblique. Sa vitesse était très élevée ».

Particularités :

Témoin 1 : présence d'une « *petite queue lumineuse comme une comète* ».

L'hypothèse de petits bateaux pêchant la civelle (ou « *pibale* ») est intéressante, car les pêcheurs utilisent effectivement de puissants projecteurs pour attirer les poissons à la surface et l'observation se situe dans l'axe de l'estuaire de la Seudre, rivière dans laquelle cette pêche est pratiquée. Mais nous sommes durant la nuit du samedi au dimanche et, ainsi que les Gendarmes l'ont noté, les pêcheurs ne sortent pas le dimanche... du moins pas ceux qui pêchent « officiellement ».

En effet, la pêche à la civelle est une activité très lucrative et ce, dès la fin des années 70 : « *à cette époque, beaucoup de stagiaires de l'école d'apprentissage maritime à La Rochelle abandonnaient les bancs d'école. L'hiver, ils allaient traquer la pibale qui remontait les estuaires vendéens et charentais (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre). En quelques nuits, ces jeunes professionnels pouvaient récolter des dizaines de milliers de francs* ». [Source](#)

Il n'est donc pas difficile d'imaginer que cette activité ait attiré de nombreux braconniers, officiant en-dehors des circuits officiels, aussi bien en bateau qu'à pieds le long des berges.



[Source](#)

Nous pouvons cependant émettre plusieurs objections à cette hypothèse, qui la rendent au final peu plausible :

- 1- Les projecteurs ou lampes utilisées sont de couleur blanche et non jaune orangée.
- 2- La luminosité telle que décrite par les témoins cadre mal avec celle résultant de l'utilisation d'un tel dispositif utilisé par des braconniers. Même avec une très forte puissance et un plafond nuageux très bas, il semble difficile de concevoir qu'une tache d'impact apparaisse comme étant « *intense* », « *très vive* » ou « *très éblouissante* ».
- 3- Un braconnier prendrait un risque supplémentaire inutile de se faire repérer par les gardes-pêches ou la Gendarmerie Maritime à laisser son projecteur orienté vers le ciel pendant un laps de temps finalement assez long (45 minutes !).
- 4- Quel intérêt aurait un braconnier à faire aller et venir son projecteur dans le ciel pendant 45 minutes ?

La seconde hypothèse, celle de l'impact d'un faisceau lumineux de discothèque style « *Skytracker* » sur la couche nuageuse basse, mérite également réflexion.

Nous sommes au début des années 80, période à laquelle les premiers projecteurs font leur apparition dans les discothèques en France.

La date d'observation, une nuit du samedi au dimanche, correspond tout à fait à la période de la semaine à laquelle étaient utilisés ces dispositifs.

Ils peuvent rester immobile plus ou moins longtemps, ou se déplacer aléatoirement, dirigés de façon automatisée ou manuelle (commandés par un opérateur), en décrivant des figures plus ou moins complexes, des arrêts, des boucles, des « *bonds* », etc... et sembler s'éloigner à une vitesse fulgurante lorsque le projecteur au sol était soit éteint soit détourné du ciel par l'opérateur. Cette description des possibilités offertes par ces projecteurs cadre tout à fait avec la description des déplacements du PAN tels que narrés par les témoins.

En ce qui concerne la couleur du PAN, bien que la couleur jaune orangée ne soit pas la plus fréquente de nos jours, il n'y a aucune raison de penser qu'elle était inexistante dans les projecteurs (système de filtres de couleurs) au début des années 80.

Dans l'axe de l'observation, à environ 16/20 km, se trouve l'estuaire de la Seudre qui débouche face à l'île d'Oléron. Sur la côte, côté continent, se trouve la petite ville de Bourcefranc-le-Chapus, et côté île, celle du Château-d'Oléron. Le 16 mars 1980, nous sommes hors vacances scolaires et les activités de tourisme sont réduites, la plupart des établissements étant fermés. Ainsi, bien qu'il soit possible qu'une discothèque ait existé en 1980 dans la zone, nous ne sommes pas dans une période favorable à son exploitation, sans compter que les distances en jeu semblent trop importantes pour que l'impact de cet hypothétique projecteur puisse être visible (plus de 20 km).

Il n'en reste pas moins possible qu'une soirée privée ou qu'une manifestation culturelle, sportive etc. s'étant déroulée plus à proximité puisse avoir eu lieu cette nuit-là et avoir utilisé un tel équipement. Il est cependant bien trop tard pour le vérifier sur place.

Cette partie de la discussion est commune aux deux hypothèses.

La particularité du PAN décrite par le témoin 1 est intéressante car elle pourrait bien correspondre à une petite partie du faisceau de projection, visible à la base des nuages pendant le court instant de la « *descente* » initiale du PAN.

La forme est compatible avec celle d'un objet circulaire ou elliptique fortement déformé par la perspective, observé sans doute d'assez loin.

En revanche, tout comme pour l'hypothèse des braconniers pêchant la civelle, la luminosité telle que décrite par les témoins **cadre mal** avec ce que l'on sait de l'apparence de l'impact sur les nuages d'un projecteur.

En effet, et bien que l'on puisse penser que la vision des témoins ait eu le temps de s'accoutumer à l'obscurité nocturne ambiante, en aucun cas un tel impact sera lumineux au point de sembler être « *intense* », « *très éblouissant* » et émettre une lumière « *très vive* ». Au contraire, la lumière est plutôt diffuse, faible voire même blafarde.

Nous pouvons noter à ce sujet une apparente contradiction dans les déclarations des témoins 1 et 3. Le premier note en effet que « *la lumière émise en général inondait les environs comme en plein jour* » tandis que le témoin 2 affirme que « *la luminosité de l'objet ne créait aucun éclairage au sol, bien qu'il était très éblouissant* ».

Cette contradiction n'est probablement qu'apparente et tendrait à accréditer la relative proximité de l'objet du témoin 1, car le témoin 2 se trouve éloigné de lui dans le sens opposé à la position azimutale du PAN d'environ 250/300 m et la visibilité au sol, de son point de vue, aux alentours de la position du témoin 1 est masquée par les virages de la route et les maisons se trouvant dans l'axe (voir le plan à la situation géographique page 5). Il ne pouvait donc pas vérifier par lui-même si la luminosité émise par le PAN éclairait effectivement les alentours autour du témoin 1, qui ne devait d'ailleurs lui-même pas être visible directement par le témoin 3.

Il est toutefois impossible d'être formel sur ce point, tant la visibilité d'objets puissamment éclairés au sol à une distance de 250/300 m dépend de nombreux autres facteurs impossibles à estimer, faute d'informations précises :

- La zone éclairée se situait-elle exclusivement autour du témoin ? Dans la direction d'observation ? Ailleurs ?
- Quels objets de la scène étaient éclairés ? Le sol, la végétation, le toit des maisons ?
- La position exacte des témoins 2 et 3 n'est pas connue avec précision. Un décalage de cette position modifie radicalement la visibilité des objets du paysage dans l'axe d'observation, en direction du PAN.

Par ailleurs, les Gendarmes écartent l'hypothèse « *car les témoins n'ont pas vu de faisceau lumineux* ». Cependant, la visibilité d'un tel faisceau n'est pas systématique et dépend des conditions atmosphériques, ainsi que de la puissance lumineuse de ce faisceau.

La présence de fines particules en suspension dans l'atmosphère est un facteur primordial et indispensable à la formation d'un faisceau lumineux. Ces particules peuvent être des gouttelettes d'eau, des microparticules de polluants, etc.

A l'heure de l'observation, la visibilité horizontale était très bonne (entre 4 et 8 km) avec donc pas ou peu de particules en suspension dans l'atmosphère. Les conditions étaient donc plutôt favorables à ce qu'un faisceau lumineux de laser ne soit pas visible, bien que nous ne disposions pas de données concernant d'éventuelles précipitations ayant pu avoir eu lieu avant l'observation et ayant ainsi pu « nettoyer » l'atmosphère avant l'observation.

Le dernier point intéressant est celui relatif aux estimations de taille du PAN données par les témoins. En effet, tous les trois donnent une estimation relativement à un objet connu placé à une certaine distance : témoin 1 : « *taille d'une Peugeot 304 observée à 100 m* » ; témoin 2 : « [...] *grosseur d'une cabine téléphonique vue à trente mètres* » ; témoin 3 : « [...] *grosseur d'un véhicule de tourisme genre Renault 5 à une distance de l'ordre de trente mètres* ».

Une Peugeot 304 Berline mesure 4,14 m, une cabine téléphonique environ 2,20 m et une Renault 5 3,52 m.

Grâce à ces données, nous pouvons aisément calculer la longueur métrique apparente LM du PAN dans chaque cas, et surtout sa longueur angulaire LA, qui nous intéresse ici.

Longueur métrique apparente LM = Longueur réelle L x 0,68* / Distance de l'objet D

Soit pour les trois témoins :

- Témoin 1 : $LM_1 = 4,14 \times 0,68 / 100$, soit $LM_1 = 0,03$ m
- Témoin 2 : $LM_2 = 2,20 \times 0,68 / 30$, soit $LM_2 = 0,05$ m
- Témoin 3 : $LM_3 = 3,52 \times 0,68 / 30$, soit $LM_3 = 0,08$ m

* : distance entre l'œil et l'extrémité du bras tendu de l'opérateur, en m.

Longueur angulaire LA = L/D (cas d'un objet étendu, approximation de Gauss).

Soit pour les trois témoins :

- Témoin 1 : $LA_1 = 4,14/100$, soit $LA_1 = 0,04$ rad ou $2,29^\circ$
- Témoin 2 : $LA_2 = 2,20/30$, soit $LA_2 = 0,07$ rad ou $4,2^\circ$
- Témoin 3 : $LA_3 = 3,52/30$, soit $LA_3 = 0,12$ rad ou $6,7^\circ$

Comme on le constate, l'angle d'observation du PAN est très petit mais reste néanmoins plausible au regard des hypothèses. Le PAN sera bien entendu d'autant plus grand que sa distance au témoin est importante, à angle égal.

Nous notons également que les résultats sont très proches les uns des autres, bien qu'un peu plus importants pour les deux derniers témoins, se trouvant pourtant plus éloignés du PAN que le témoin

1. La marge d'erreur liée aux estimations/calculs et aux objets ayant servi pour la comparaison joue sans doute un rôle dans cette différence, qui n'est pas préjudiciable à la bonne cohérence globale des résultats.

3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	EGUILLE (L') (17)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	PROMENAIT SON CHIEN DEHORS
B2	Adresse précise du lieu d'observation	45.71/-0.981
B3	Description du lieu d'observation	EXTERIEUR, DANS LA RUE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	16/03/1980
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	00:30:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	/
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 2
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	EPOUSE ET AMIE
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN EST ALLE CHERCHER LES DEUX AUTRES TEMOINS
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	/
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL TOTALEMENT COUVERT - PLAFOND NUAGEUX BAS - VISIBILITE 4000 A 8000 M
B15	Conditions astronomiques	SANS OBJET
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/

<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	CIGARE
C3	Couleur	JAUNE-ORANGE
C4	Luminosité	TRES LUMINEUX « INONDANT LES ENVIRONS COMME EN PLEIN JOUR »
C5	Trainée ou halo ?	OUI, «PETITE QUEUE LUMINEUSE COMME UNE COMETE » SITUEE DERRIERE LE PAN
C6	Taille apparente (maximale)	2°3
C7	Bruit provenant du phénomène ?	« TRES TRES FAIBLE SIFFLEMENT »
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	« [...] DESCENDRE RAPIDEMENT DU CIEL [...] LA FORME S'EST ARRETEE ET STABILISEE A ENVIRON 7 A 8 METRES DU SOL. UN LEGER MOUVEMENT D'INSTABILITE HORIZONTAL SEMBLAIT L'HABITER. » ; TEMOIN 2 : « J'AI VU L'OBJET MONTER EN DEUX OU TROIS BONDS [...] », « JE NE PEUX DIRE S'IL EST PARTI EN SE DEPLAÇANT HORIZONTALEMENT OU VERTICALEMENT A TRES GRANDE VITESSE »
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/

E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/
----	---	---

TEMOIN N°2

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	EGUILLE (L') (17)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	/
B2	Adresse précise du lieu d'observation	45.71/-0.981
B3	Description du lieu d'observation	EXTERIEUR, DANS LA RUE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	16/03/1980
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	VERS 00:30:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	/
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 2
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	EPOUX ET AMIE
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN FAIT DES ALLLES ET VENUES SUR LA ROUTE
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE PAN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL TOTALEMENT COUVERT - PLAFOND NUAGEUX BAS - VISIBILITE 4000 A 8000 M
B15	Conditions astronomiques	SANS OBJET
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		

C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	« RECTANGULAIRE AVEC LES DEUX LARGEURS EN ARC DE CERCLE »
C3	Couleur	JAUNE-ORANGE
C4	Luminosité	« INTENSE »
C5	Trainée ou halo ?	/
C6	Taille apparente (maximale)	4°2
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	« J'AI VU L'OBJET MONTER EN DEUX OU TROIS BONDS [...] », « JE NE PEUX DIRE S'IL EST PARTI EN SE DEPLAÇANT HORIZONTALEMENT OU VERTICALEMENT A TRES GRANDE VITESSE »
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

TEMOIN N°3

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	EGUILLE (L') (17)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	/
B2	Adresse précise du lieu d'observation	45.71/-0.981
B3	Description du lieu d'observation	EXTERIEUR, DANS LA RUE
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	16/03/1980
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	VERS 00:30:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	45 MINUTES
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	OUI - 2
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	AMIS
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN DES ALLEES ET VENUES SUR LA ROUTE
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE PAN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	CIEL TOTALEMENT COUVERT - PLAFOND NUAGEUX BAS - VISIBILITE 4000 A 8000 M
B15	Conditions astronomiques	SANS OBJET
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	/
C3	Couleur	JAUNE-ORANGE - « LE MILIEU ETAIT PLUS FONCE TIRANT VERS LE ROUGE »
C4	Luminosité	« INTENSE »

C5	Trainée ou halo ?	<i>« LA LUMINOSITE NE CREAT AUCUN ECLAIRAGE AU SOL, BIEN QU'IL FUT TRES EBLOUISSANT »</i>
C6	Taille apparente (maximale)	6°7
C7	Bruit provenant du phénomène ?	/
C8	Distance estimée (si possible)	/
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	ENVIRON 300°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	<i>« J'AI CONSTATE QU'IL ETAIT MONTE DE QUELQUES METRES EN CLIGNOTANT », « NOUS L'AVONS VU DISPARAITRE EN QUELQUES SECONDES. IL A DISPARU A LA MANIERE D'UNE FUSEE ET EN OBLIQUE. SA VITESSE ETAIT TRES ELEEVE »</i>
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	/
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	/
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	/
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	/
E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Deux causes possibles de confusion ont été étudiées, proches l'une de l'autre, et ayant le même effet, à savoir l'impact sur la couche nuageuse basse. Cet impact serait produit par un projecteur situé au sol, utilisé soit par un braconnier pêchant la civelle dans l'estuaire, soit dans un cadre festif (projecteur style « *Skytracker* »).

4.1. SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES

HYPOTHÈSE			EVALUATION*
PROJECTEUR DE BRACONNIER			20%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- FORME	- ALLONGÉE, PAR EFFET DE PERSPECTIVE, LES TÈMOINS NE SE TROUVANT EN-DESSOUS DE L'IMPACT DES LASERS SUR LES NUAGES BAS	-	1.00
- COULEUR	-	- PROJECTEURS UTILISÉS POUR PÊCHER LA CIVELLE TOUJOURS DE COULEUR BLANCHE	- 0.9
- NOMBRE	- UNIQUE, NORMALE POUR CE TYPE D'UTILISATION	-	1.00
- TAILLE	- ANGULAIRE PETITE, MAIS CONFORME	-	1.00
- NON VISIBILITÉ DU FAISCEAU	- VISIBILITÉ TRÈS BONNE, DONC PAS OU PEU DE PARTICULES EN SUSPENSION POUVANT RENDRE VISIBLE UN FAISCEAU	- INCERTITUDES SUR D'ÉVENTUELLES PRÉCIPITATIONS AVANT L'OBSERVATION AYANT PU « NETTOYER » L'ATMOSPHÈRE DE TOUTE PARTICULE - DONNÉES MÉTÉO GÉNÉRALEMENT VAGUES	0.50
- LUMINOSITÉ	-	- NE CORRESPOND À LA DESCRIPTION DES TROIS TÈMOINS. PAN TROP LUMINEUX	- 0.8
- DÉPLACEMENTS	-	- PEU PROBABLE POUR UN BRACONNIER CHERCHANT PLUTÔT À ÊTRE DISCRET SUR SES ACTIVITÉS ILLÉGALES	- 0.70
- DURÉE D'OBSERVATION	-	- DURÉE TRÈS LONGUE : PEU PROBABLE POUR UN BRACONNIER CHERCHANT PLUTÔT À ÊTRE DISCRET SUR SES ACTIVITÉS ILLÉGALES	- 0.70
- EMPLACEMENT ET VISIBILITÉ	- CONFORME, PROCHE DE LIEUX CONNUS ET REPERTORIÉS DE PRATIQUE DE LA PÊCHE À LA CIVELLE (ESTUAIRE DE LA SEUDRE)	-	1.00
- DATE	- CONFORME, MAIS UNIQUEMENT DANS LE CADRE DU BRACONNAGE, LES PÊCHEURS « OFFICIELS » NE SORTANT JAMAIS LE DIMANCHE	-	1.00
PROJECTEUR STYLE « SKYTRACKER »			35 %
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- FORME	- ALLONGÉE, PAR EFFET DE	-	1.00

	PERSPECTIVE, LES TEMOINS NE SE TROUVANT EN-DESSOUS DE L'IMPACT DES LASERS SUR LES NUAGES BAS		
- COULEUR	- POSSIBLE ET CONFORME	-	1.00
- NOMBRE	- UNIQUE, CLASSIQUE POUR UN SKYTRACKER SIMPLE	-	1.00
- TAILLE	- ANGULAIRE PETITE, MAIS CONFORME	-	1.00
- VISIBILITE TRES BONNE, DONC PAS OU PEU DE PARTICULES EN SUSPENSION POUVANT RENDRE VISIBLE UN FAISCEAU		- INCERTITUDES SUR D'EVENTUELLES PRECIPITATIONS AVANT L'OBSERVATION AYANT PU « NETTOYER » L'ATMOSPHERE DE TOUTE PARTICULE - DONNEES METEO GENERALEMENT VAGUES	0.50
-		- NE CORRESPOND PAS LA DESCRIPTION DES TROIS TEMOINS (PAN BRILLANT)	- 0.80
- COMPATIBLES		-	1.00
- COMPATIBLE		-	1.00
- EMPLACEMENT ET VISIBILITE	- MANIFESTATION LOCALE PLUS PROCHE ? - DISCOTHEQUE DE « CAMPAGNE » NON RETROUVEE ?	- DISTANCE A LA COTE ET AUX ETABLISSEMENTS (DISCOTHEQUES) SUSCEPTIBLES D'UTILISER UN SKYTRACKER TROP IMPORTANTE	- 0.40
- DATE	- NUIT DU SAMEDI AU DIMANCHE - ESSAIS ?	- HORS SAISON	- 0.60

*Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)

4.2. SYNTHÈSE DE LA CONSISTANCE

La consistance est bonne. Cependant, bien que tous les témoins aient été entendus en Gendarmerie et que le procès-verbal établi en conséquence soit assez complet (cartes et planche photographique), il manque des données importantes telles que des relevés d'azimuts pour chaque témoin (seul le témoin 1 ayant donné l'information) et d'angles d'élévation du PAN.

Par ailleurs, une enquête sur place plus approfondie (auprès des pêcheurs et des discothèques du secteur par exemple) aurait permis éventuellement de préciser de nombreux points et de renforcer les hypothèses, lesquelles, en l'état, ne peuvent être validées.

5- CONCLUSION

Seules deux hypothèses ont été retenues, étudiées et exploitées ; qui sont finalement assez proches l'une de l'autre.

Celle de l'impact sur la basse couche nuageuse du projecteur d'un braconnier (en bateau ou à pieds) pêchant la civelle (les pêcheurs « officiels » ne sortant jamais le dimanche), est plausible au regard de la position privilégiée des témoins, situés à proximité immédiate et observant dans l'axe de la Seudre, rivière où cette pêche se pratique. Les pêcheurs utilisent de puissants projecteurs qui, braqués vers le ciel, peuvent donner cet aspect saisissant de tâche sur la couche nuageuse basse.

La forme, circulaire et déformée par la perspective, la « petite queue lumineuse » décrite par le témoin 1 ainsi que les estimations de dimensions données par les témoins sont des caractéristiques toutes compatibles avec cette hypothèse.

Cependant, elle est mise en défaut par quatre facteurs principaux :

- la couleur du projecteur, qui est blanche et non jaune orangée.
- la luminosité du PAN, décrite comme très forte, voire éblouissante, par les trois témoins. Le témoin 1 décrit par exemple que le paysage alentours était illuminé comme en plein jour, ce qui est strictement impossible à produire avec l'impact d'un projecteur sur des nuages, même situés à basse altitude.
- le risque que prendrait un braconnier à laisser ainsi son projecteur orienté vers le ciel, le rendant facilement repérable par les autorités.
- on pourrait également se demander pourquoi un braconnier « s'amuserait » ainsi avec son projecteur, en le faisant aller et venir dans le ciel pendant 45 minutes.

L'autre hypothèse, mettant en jeu un projecteur de discothèque, est plausible, tout comme pour celle du projecteur d'un braconnier, au regard de l'axe d'observation, en direction d'une zone côtière, de la forme, des dimensions et de la « petite queue lumineuse » décrite par le témoin 1.

Les déplacements décrits par les témoins ainsi que la couleur jaune orangée sont également compatibles avec l'hypothèse ainsi que la date, dans la nuit du samedi au dimanche.

Il existe en revanche des données qui invalident cette hypothèse. Nous retiendrons en particulier :

- la luminosité du PAN, décrite comme très forte, voire éblouissante, par les trois témoins. Le témoin 1 décrit par exemple que le paysage alentours était illuminé comme en plein jour, ce qui n'est pas compatible d'un projecteur sur des nuages, même bas.
- Nous sommes hors-saison et aucun établissement pouvant utiliser ce type de projecteur n'est ouvert.
- les distances sont trop importantes pour qu'il puisse s'agir d'un projecteur utilisé par un établissement côtier, sauf à imaginer un dispositif local plus proche, mais il est trop tard pour qu'une quelconque vérification puisse être faite sur place.

Il n'y a donc aucune hypothèse de probabilité suffisante pour expliquer l'observation. Au niveau de la consistance, bien que tous les témoins aient été entendus en Gendarmerie et que le procès-verbal établi en conséquence soit assez complet (cartes et planche photographique), il manque des données importantes telles que des relevés d'azimuts pour chaque témoin (seul le témoin 1 ayant donné l'information) et d'angles d'élévation du PAN.

Dans la méthodologie actuelle GEIPAN, le présent niveau d'étrangeté et de consistance imposent de pratiquer une « enquête terrain » avec le témoin pour une reconstitution et un entretien cognitif. Cette dernière est susceptible d'impacter positivement et négativement l'évaluation d'étrangeté comme de la consistance. Mais elle n'est pas possible pour un cas en revisite si longtemps après. Aussi l'évaluation du présent cas est faite selon les critères actuels de prise en compte de l'étrangeté et de la consistance (voir actualité GEIPAN [http://www.cnes-geipan.fr/index.php?id=181&tx-ttnews\[tt_news\]=209](http://www.cnes-geipan.fr/index.php?id=181&tx-ttnews[tt_news]=209)) comme si l'enquête terrain avait été faite et avait été totalement neutre (aucun apport en plus ou moins), ce qui est quelque fois le cas. Par contre, afin de marquer cet écart méthodologique, la classification se fait sur la base ABCD et non sur l'actuelle ABC D1/D2 qui correspond pour le classement inexplicé à une validation plus forte du caractère inexplicé.

Ici le cas est la limite entre un cas inexplicé et un cas inexploitable par manque de consistance dans l'état de dossier faute d'enquête GEIPAN menée sur place.

En conséquence, le cas est classé D : inexplicé.

5.1. CLASSIFICATION

CONSISTANCE ⁽¹⁾ (IxF)

0.7 = 0.75 x 0.9

ETRANGETE ⁽²⁾ (E)

0.65